

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANOË

Course en ligne en canoë-kayak

A. Épreuves (12)

ÉPREUVES MASCULINES (8)		ÉPREUVES FEMININES (4)	
K-1 200m	K-1 1000m	K-1 200m	K-1 500m
K-2 200m	K-2 1000m		K-2 500m
	K-4 1000m		K-4 500m
C-1 200m	C-1 1000m		
	C-2 1000m		

B. Quota

	QUALIFICATION	PLACES COMMISSION TRIPARTITE	PLACES POUR PAYS HOTE	TOTAL
Hommes	156	2*	2	158
Femmes	87		1	88
TOTAL	243	2*	3	248

* Deux places de la commission tripartite sont disponibles pour le canoë-kayak (slalom/course en ligne). Elles peuvent être attribuées à l'une ou l'autre des disciplines, mais ces places apparaissent dans le système de qualification de la course en ligne en canoë-kayak.

QUOTA PAR CNO	
Hommes kayak	8
Hommes canoë	4
Femmes kayak	6
TOTAL	18 (au maximum une embarcation par épreuve par CNO)

C. Admission des athlètes

ADMISSION DES ATHLETES
<p>Seuls les athlètes qui respectent (en toutes circonstances) la Charte olympique pourront participer aux Jeux Olympiques. Par souci de clarté, tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur durant la période de qualification pour les Jeux Olympiques et jusqu'à la fin de la période des Jeux Olympiques.</p> <p>Tous les CNO (y compris ceux qui ont reçu des places sur invitation de la commission tripartite) doivent participer à une épreuve au moins des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak pour pouvoir prétendre à une place de qualification dans les épreuves de canoë-kayak aux Jeux Olympiques.</p>

D. Système de qualification

PRINCIPES DE QUALIFICATION
<p>i) Les places de qualification seront attribuées aux CNO et non aux athlètes qui ont obtenu la place lors de l'épreuve de qualification.</p> <p>ii) Un athlète peut se qualifier et concourir dans une ou plusieurs épreuves, toutefois cet athlète peut seulement obtenir une place de qualification pour athlète pour son CNO, indépendamment du nombre de places ou d'embarcations que l'athlète qualifie dans les autres épreuves.</p>

(Par exemple, un athlète A se qualifie dans les épreuves de K1 et K2 (avec un athlète B du même CNO). Cela donnerait deux places de qualification pour athlètes et deux embarcations remplissant les conditions pour participer aux Jeux Olympiques. Mais les places ne seront attribuées qu'à la plus grande catégorie d'embarcation qualifiée, autrement dit dans cet exemple, le K2. La troisième place de qualification pour athlète sera réattribuée en fonction de la procédure de réattribution des places pour athlètes non utilisés dans la catégorie K1).

Le nombre de places de qualification pour athlètes et de places de qualification pour embarcations allouées durant les épreuves de qualification de course en ligne en canoë-kayak sera le suivant:

ÉPREUVES	PLACES DE QUALIFICATION ATHLÈTES	PLACES DE QUALIFICATION EMBARCATIONS
HOMMES		
K1 1000m	14	14
K1 200m	14	14
K2 1000m	20	10
K2 200m	20	10
K4 1000m	40	10
C1 1000m	13	13
C1 200 m	13	13
C2 1000m	24	12
TOTAL HOMMES	158	96
FEMMES		
K1 500m	14	14
K1 200m	14	14
K2 500m	20	10
K4 500m	40	10
TOTAL FEMMES	88	48
TOTAL (Hommes+Femmes)	246	144

1. Championnats du monde et qualification continentale

- i) Un CNO pourra obtenir des places de qualification pour athlètes lors des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak. Les athlètes les mieux classés obtiendront des places dans l'épreuve correspondante pour leur CNO.
- ii) Seul un CNO qui n'a pas obtenu de place de qualification pour athlètes dans une épreuve aux Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak peut participer à l'épreuve de qualification continentale correspondante afin d'obtenir une place dans la même épreuve.

Le nombre d'athlètes qualifiés aux Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak et aux épreuves de qualification continentale est défini dans le tableau ci-après :

Épreuves	Championnats du monde 2011	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Total Qualification continentale	Total
Hommes								
K1 1000m	8*	2	1	1	1	1	6	14
K1 200m	8	2	1	1	1	1	6	14
K2 1000m	12	2	6 places de qualification disponibles				8	20
K2 200m	12	2	6 places de qualification disponibles				8	20
K4 1000m	40	-	-	-	-	-	-	40
C1 1000m	7*	2	1	1	1	1	6	13
C1 200m	7	2	1	1	1	1	6	13
C2 1000m	14	2	2	2	2	2	10	24
Total hommes	108						50	158

Épreuves	Championnats du monde 2011	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Total Qualification continentale	Total
Femmes								
K1 500	8*	2	1	1	1	1	6	14
K1 200	8	2	1	1	1	1	6	14
K2 500	12	2	6 places de qualification disponibles				8	20
K4 500	40	-	-	-	-	-	-	40
Total Femmes	68						20	88
Total Hommes & Femmes	176				70			246

* Le quota de places de qualification pour athlètes comprend la place pour le pays hôte en K1 hommes, C1 hommes et K1 femmes. Le processus de représentation du pays hôte est défini ci-après.

2. K1 et C1 (hommes et femmes)

Les athlètes auront deux occasions d'obtenir des places de qualification pour athlètes, les Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak et les épreuves de qualification continentale où les places pour athlètes ne peuvent être obtenues que par des CNO qui ne les ont pas déjà obtenu lors des Championnats du monde 2011.

3. K4 (hommes et femmes)

- iii) Toutes les places de qualification seront attribuées via les Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak.
- iv) Les dix CNO les mieux classés aux Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak recevront chacun quatre (4) places de qualification pour athlètes.
- v) Il doit y avoir au moins trois continents représentés dans les 10 CNO les mieux classés.
- vi) S'il y a moins de trois continents représentés, la dixième (10^e) place et, le cas échéant, la neuvième (9^e) place seront réattribuées aux CNO suivants les mieux classés aux Championnats du monde, originaires d'un continent n'ayant pas obtenu de places de qualification pour athlètes à l'issue de l'épreuve K4.

4. K2 (hommes et femmes)

- i) Les six CNO les mieux classés aux Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak dans les épreuves du K2 hommes et femmes recevront chacun deux (2) places de qualification pour athlètes.
- ii) Deux (2) places de qualification pour athlètes pourront être obtenues lors de l'épreuve de qualification européenne pour les épreuves de K2 200 m et 1000 m hommes et 500 m femmes.
- iii) Les trois CNO suivants de trois différents continents (à l'exclusion de l'Europe) les mieux classés aux Championnats du monde 2011 dans les épreuves de K2 remporteront deux (2) places de qualification pour athlètes pour leur continent. Ces places peuvent également être obtenues lors des épreuves de qualification continentales correspondantes par les CNO de ce continent.

5. C2 hommes

- i) Les sept CNO les mieux classés dans l'épreuve C2 hommes des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak recevront chacun deux (2) places de qualification pour athlètes.
- ii) Deux (2) places pour athlètes pourront être obtenues lors de chaque épreuve de qualification continentale.

6. Qualification dans la même catégorie d'embarcation sur deux distances différentes

- i) Lorsque le même athlète obtient une place de qualification pour athlète dans la même catégorie d'embarcation, mais pour deux distances différentes (par exemple, K1 1000m et K1 200m hommes) le

CNO se verra attribuer la place dans l'épreuve du 1 000 m hommes ou du 500 m femmes. La place pour athlète non utilisée sur l'épreuve du 200 m sera réattribuée au CNO non qualifié occupant le rang suivant au classement de cette épreuve.

- ii) Lors des épreuves de qualification continentales, un CNO ne peut obtenir qu'une place de qualification par catégorie d'embarcation, quelle que soit la distance. Si le CNO s'est qualifié sur deux distances pour la même catégorie d'embarcation, le CNO se verra alors attribuer la place dans l'épreuve du 1000m hommes et du 500 m femmes. La place pour athlète non utilisée sur l'épreuve du 200 m sera réattribuée au CNO non qualifié occupant le rang suivant au classement de cette épreuve.
- iii) Si un CNO obtient une place pour athlète lors des épreuves de qualification continentale en C1 et C2 1000m, ce CNO remplira les conditions requises pour concourir dans les deux épreuves aux Jeux Olympiques, mais seulement avec deux places de qualification pour athlètes. La place supplémentaire sera donnée au CNO non qualifié de ce continent occupant le rang suivant dans l'épreuve du C1 1000m.

REPRESENTATION DU PAYS HOTE

Si le CNO hôte ne parvient pas à obtenir une place de qualification pour athlète dans les épreuves correspondantes, il aura droit à des places dans les épreuves suivantes:

ÉPREUVE	PLACES DE QUALIFICATION ATHLETES	PLACES DE QUALIFICATION EMBARCATIONS
K1 1000m (Hommes)	1	1
C1 1000m (Hommes)	1	1
K1 500m (Femmes)	1	1
TOTAL	3	3

Les places allouées au CNO hôte seraient prises sur les quotas des CNO qualifiés les moins bien classés dans les épreuves en question des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite pour le canoë-kayak (slalom/course en ligne) sont disponibles pour les CNO admissibles.

Le 1^{er} novembre 2011, le Comité International Olympique prendra contact avec tous les CNO qui peuvent prétendre à des places sur invitation de la commission tripartite.

La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leur demande de places sur invitation de la commission tripartite est le 16 janvier 2012. À l'issue de la période de qualification, la commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés d'ici au 9 juillet 2012.

De plus amples informations concernant les places sur invitation de la commission tripartite sont disponibles dans le document intitulé "Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO" distribué avec les systèmes de qualification des Jeux de la XXX^e Olympiade à Londres en 2012.

Conformément à la section C, les athlètes qui reçoivent des places sur invitation de la commission tripartite doivent avoir participé aux Championnats du monde ICF de course en ligne en canoë.

E. Processus de confirmation des places

PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Le 1^{er} juin 2012, l'ICF informera par écrit les CNO/FN du nombre de places de qualification pour athlètes qu'ils ont obtenues lors des épreuves de qualification. Les CNO admissibles doivent informer par écrit l'ICF avant le 15 juin 2012 s'ils ont l'intention ou non de participer aux Jeux Olympiques. L'ICF réattribuera toutes les places de qualification disponibles d'ici le 21 juin 2012, tel que précisé ci-après à la section F.

F. Réattribution des places inutilisées**PLACES INUTILISEES SUR QUOTA FI**

- i) Si un CNO n'utilise pas une place de qualification pour athlète qu'il a obtenue à l'issue des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak, le CNO suivant le mieux classé de cette épreuve et qui n'est pas déjà qualifié, se verra réattribuer cette place, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- ii) Si un CNO n'utilise pas une place de qualification pour athlète qu'il a obtenue à l'issue d'une épreuve de qualification continentale, le CNO le mieux classé de cette épreuve aux championnats continentaux et qui n'est pas déjà qualifié, se verra attribuer cette place, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- iii) S'il n'y a pas d'autres CNO remplissant les conditions requises pour obtenir une place de qualification pour athlète lors de l'épreuve de qualification continentale, le CNO suivant le mieux classé et qui n'est pas déjà qualifié pour ce continent dans l'épreuve en question des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak se verra attribuer cette place. Si aucun autre CNO du continent ne peut obtenir de place à l'issue des Championnats du monde 2011 de course en ligne en canoë-kayak, la place de qualification pour athlète sera donnée au CNO suivant le mieux classé aux Championnats du monde 2011 et qui n'est pas déjà qualifié, quelle que soit la représentation continentale.
- iv) Si une place pour athlète n'est pas attribuée via les procédures décrites plus haut, celle-ci deviendra une place sur invitation de la commission tripartite et sera attribuée conformément aux procédures d'attribution des places de la commission tripartite

PLACES INUTILISEES SUR QUOTA PAYS HOTE

Voir la section "représentation du pays hôte" ci-dessus.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

La/les place(s) de qualification inutilisée(s) sur le quota réservé sera/seront réattribuée(s) par la commission tripartite. Si la commission tripartite ne parvient pas à attribuer les places, celles-ci seront réattribuées au meilleur CNO suivant au classement des compétitions ICF de 2012 (par exemple, classement du canoë slalom, classement de la Coupe du monde de course en ligne en canoë-kayak).

G. Période de qualification

DATE	ÉCHEANCE
18 - 21 août 2011	Championnats du monde de course en ligne en canoë-kayak (lieu à confirmer)
3 - 18 septembre 2011	Jeux Africains (MOZ)
Octobre 2011	Jeux Panaméricains (Guadalajara, MEX)
13 - 17 octobre 2011	Championnats asiatiques (Téhéran, IRI)
1 ^{er} novembre 2011	Le CIO prendra contact avec tous les CNO pouvant prétendre à des places sur invitation de la commission tripartite
16 janvier 2012	Date limite à laquelle les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
2 - 4 mars 2012	Championnats d'Océanie (Perth, AUS)
1 ^{er} mai - 9 juillet 2012	Date à laquelle la commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places sur invitation aux CNO
16 - 17 mai 2012	Épreuve de qualification européenne (Duisburg, GER)
1 ^{er} juin 2012	L'ICF informera les CNO/FN des places de qualification obtenues
15 juin 2012	Date limite à laquelle les CNO doivent confirmer l'utilisation des places de qualification
21 juin 2012	L'ICF réattribue toutes les places de qualification inutilisées disponibles
9 juillet 2012	Date limite à laquelle les formulaires d'inscription devront parvenir au comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres